**Webinaire d’initiation au CAÉB – Transcription**

**Diapositive 1**

Webinaire d’initiation au CAÉB

**Diapositive 2**

Qu’est-ce que le CAÉB?

Pourquoi les services de bibliothèque accessibles sont-ils importants?

À quel matériel et à quels services les clients peuvent-ils accéder?

Comment les employés de bibliothèque peuvent-ils mettre leurs clients en contact avec le CAÉB?

Quel soutien peut-on obtenir du CAÉB?

Comment entamer la mise en place du service du CAÉB?

**Diapositive 3**

Les bibliothèques, en tant qu’institutions publiques, ont pour mandat de servir la population dans son intégralité, y compris les personnes ayant divers types d’invalidité. De la même manière qu’elles sont concernées par l’accès physique à leurs espaces par les personnes handicapées, les bibliothèques doivent fournir de l’information dans des formats accessibles pour les clients éprouvant de la difficulté à lire des documents imprimés classiques, en raison d’une déficience visuelle, d’un handicap physique ou d’un trouble d’apprentissage.

Les personnes incapables de lire les imprimés bénéficient d’un accès à des livres en formats accessibles, comme les fichiers audio, les textes accessibles et les documents en braille, et peuvent ainsi participer pleinement à la vie en collectivité.

**Diapositive 4**

Le Centre d’accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) offre le service de lecture accessible le plus complet au Canada, mettant à la disposition des Canadiens incapables de lire les imprimés des livres et d'autres documents sur le support de leur choix. Organisme national sans but lucratif, le CAÉB fournit des services à 97 % des quelque trois millions de Canadiens incapables de lire les imprimés de l’ensemble des provinces et territoires, en partenariat avec les bibliothèques membres. Il donne accès à plus de 700 000 titres produits avec professionnalisme afin de garantir une expérience de qualité aux personnes incapables de lire les imprimés.

Le CAÉB compte parmi ses bibliothèques membres des institutions rurales, régionales et urbaines de partout au Canada.

Le CAÉB est dirigé par un conseil d’administration formé de bibliothécaires de partout au Canada, qui croient en la prestation de services de bibliothèque équitables à tous les Canadiens par l’intermédiaire de leur bibliothèque. Le CAÉB fonde son action sur le principe voulant que tous nos concitoyens (incluant ceux qui incapables de lire les imprimés) doivent être en mesure d’accéder à des services de bibliothèque par l’intermédiaire des bibliothèques publiques.

**Diapositive 5**

Selon Statistique Canada, environ 14 pour cent des Canadiens adultes (3,8 millions de personnes) présentent une invalidité. Environ 10 pour cent des Canadiens ont une incapacité de lire les imprimés qui rend pour eux difficile voire impossible la lecture d’un livre imprimé classique.

Les employés de bibliothèque comprennent sans l’ombre d’un doute l’importance de la lecture et constatent l’énorme différence que peut faire dans la vie d’une personne l’accès à de nombreux types d’ouvrages. Nous savons que la lecture peut contribuer à faciliter certaines tâches courantes comme la rédaction d’un curriculum vitae, mais qu’elle peut également nous faire voyager dans d’autres mondes et à d’autres époques.

On estime qu’environ 10 pour cent seulement de tout le matériel publié est disponible en formats accessibles aux personnes qui ne peuvent pas lire les imprimés classiques. C’est la principale raison pour laquelle l’élargissement de l’éventail de choix pour cette tranche de la population constitue un pas important dans la bonne direction.

L’adhésion au CAÉB permet à votre bibliothèque d’accroître les choix mis à la disposition des usagers qui n’arrivent pas à lire les imprimés classiques. En plus de la collection accessible déjà proposée par votre bibliothèque, qui peut comprendre par exemple des livres en gros caractères, des CD audio de production commerciale, des fichiers audio en ligne (par le biais de services comme Overdrive), vous pourriez tirer profit de votre adhésion au CAÉB pour donner accès à des formats physiques comme des livres parlés sur CD DAISY ou des livres en braille et en braille imprimé. Votre adhésion au CAÉB permet également à vos clients incapables de lire les imprimés d’accéder à la bibliothèque en ligne du CAÉB et ainsi de consulter des livres, des journaux et des magazines en format audio, braille et texte électronique.

**Diapositive 6**

Selon Statistique Canada, environ 14 pour cent des Canadiens adultes (3,8 millions de personnes) présentent une invalidité. Environ 10 pour cent des Canadiens ont une incapacité de lire les imprimés qui rend pour eux difficile voire impossible la lecture d’un livre imprimé classique.

Les employés de bibliothèque comprennent sans l’ombre d’un doute l’importance de la lecture et constatent l’énorme différence que peut faire dans la vie d’une personne l’accès à de nombreux types d’ouvrages. Nous savons que la lecture peut contribuer à faciliter certaines tâches courantes comme la rédaction d’un curriculum vitae, mais qu’elle peut également nous faire voyager dans d’autres mondes et à d’autres époques.

On estime qu’environ 10 pour cent seulement de tout le matériel publié est disponible en formats accessibles aux personnes qui ne peuvent pas lire les imprimés classiques. C’est la principale raison pour laquelle l’élargissement de l’éventail de choix pour cette tranche de la population constitue un pas important dans la bonne direction.

L’adhésion au CAÉB permet à votre bibliothèque d’accroître les choix mis à la disposition des usagers qui n’arrivent pas à lire les imprimés classiques. En plus de la collection accessible déjà proposée par votre bibliothèque, qui peut comprendre par exemple des livres en gros caractères, des CD audio de production commerciale, des fichiers audio en ligne (par le biais de services comme Overdrive), vous pourriez tirer profit de votre adhésion au CAÉB pour donner accès à des formats physiques comme des livres parlés sur CD DAISY ou des livres en braille et en braille imprimé. Votre adhésion au CAÉB permet également à vos clients incapables de lire les imprimés d’accéder à la bibliothèque en ligne du CAÉB et ainsi de consulter des livres, des journaux et des magazines en format audio, braille et texte électronique.

**Diapositive 7**

Il est peut-être plus facile d’identifier vos abonnés ayant une perte de vision ou un handicap physique. Ce n’est toutefois pas toujours le cas. Gardez à l’esprit qu’une personne ayant une perte de vision peut se déplacer avec ou sans canne et avec ou sans chien-guide. Ces personnes ne portent pas toujours de lunettes. Portez attention aux clients qui tiennent leur livre près d’eux pour lire, qui demandent régulièrement des ouvrages en gros caractères ou qui empruntent souvent des articles de la collection des livres parlés. Écoutez vos abonnés et posez des questions! Les personnes en attente ou en convalescence d’une chirurgie des yeux peuvent également s’inscrire au CAÉB. Il s’agit en pareil cas d’une déficience temporaire de lecture des imprimés. À titre d’exemple, les personnes en attente d’une opération de la cataracte peuvent ne pas être en mesure de lire les imprimés classiques. Elles ont une déficience temporaire de lecture des imprimés et peuvent à ce titre bénéficier des services du CAÉB.

Une personne ayant un handicap physique se déplace parfois en fauteuil roulant ou à l’aide d’une canne mais, là encore, tel n’est pas toujours le cas. Une personne souffrant d’arthrite sévère peut avoir de la difficulté à tenir un livre imprimé classique ou à en tourner les pages. Il en est de même pour les personnes vivant avec la paralysie cérébrale, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, la SLA – autant d’affections qui touchent la motricité fine. Là encore, écoutez et demandez! Une personne âgée peut vous demander de l’aider à attraper un livre lourd dans un rayon. Vous pourriez entendre parler d’une personne qui suit un traitement médical, comme une chimiothérapie, et qui se sent trop faible pour tenir un livre. C’est un autre exemple de déficience temporaire de lecture des imprimés.

Le troisième type d’invalidité mentionné dans la Loi sur le droit d’auteur concerne les personnes ayant une insuffisance relative à la compréhension. Il s’agit le plus souvent d’un trouble d’apprentissage, comme la dyslexie, mais une invalidité liée à la compréhension peut également résulter de certaines lésions cérébrales ou découler de certaines formes d’autisme.

Il est important de noter qu’un niveau d’alphabétisation peu élevé ou un trouble du développement ne permettent pas d’être admissibles aux services du CAÉB. Il s’agit de modifier NON PAS le contenu mais le format, de le rendre accessible aux personnes ayant une insuffisance relative à la compréhension. Ainsi, à titre d’exemple, le fait de présenter à un client atteint de dyslexie un contenu exactement identique mais dans un format différent (habituellement un format audio) lui facilite la tâche de compréhension. La question clé à se poser est la suivante : le format du matériel (et non pas son contenu) représente-t-il un obstacle pour ce client? En lui proposant un autre format, ce matériel devient-il accessible pour lui?

Dans le cas des niveaux d’alphabétisation peu élevés et des troubles du développement, il est souvent nécessaire de modifier le contenu des ouvrages (en simplifiant le vocabulaire, en allégeant la structure des phrases, etc.) pour les rendre plus faciles à comprendre. Ces types de problèmes de compréhension de lecture NE SONT PAS pris en compte par la Loi sur le droit d’auteur et, par conséquent, ces clients ne sont pas admissibles aux services du CAÉB.

Le CAÉB n’exige ni certificat médical ni preuve d’invalidité signée de la part d’une personne incapable de lire les imprimés et souhaitant accéder au fonds du CAÉB. Sur le formulaire d’adhésion en ligne, il faut indiquer dans la section consacrée à l’admissibilité sa déficience de lecture des imprimés – qu’elle soit visuelle, physique ou liée à l’apprentissage – qui empêche la lecture des imprimés classiques.

On retrouve sur la page des vidéos et ressources de formation du CAÉB une courte vidéo intitulée Qu’est-ce qu’une déficience perceptuelle?, qui constitue une brève initiation pratique pour les employés de bibliothèque.

**Diapositive 8**

Le CAÉB donne accès à plus de 700 000 articles, y compris des livres, des magazines et des journaux.

Le CAÉB propose un fonds et des services bilingues. Son fonds contient des ouvrages pour tous les âges et tous les intérêts, notamment des romans et des ouvrages généraux pour les enfants et les jeunes adultes, auxquels vient s’ajouter notre collection pour lecteurs adultes. Certains articles sont disponibles en formats accessibles dans des langues autres que l’anglais et le français, par le biais du PEB.

Notre fonds est similaire à celui d’une bibliothèque publique de taille moyenne, et est surtout axé sur les romans populaires : policiers, romans d’amour, romans historiques, westerns, etc. Il contient également une collection d’ouvrages généraux: biographies, santé et médecine, psychologie, livres de cuisine, etc.

**Diapositive 9**

Les clients du CAÉB peuvent maintenant avoir accès aux titres de Bookshare, une bibliothèque en ligne accessible américaine offrant aux utilisateurs canadiens plus de 600 000 titres en texte intégral. Les titres de Bookshare sont maintenant disponibles sur le site Web du CAÉB à bibliocaeb.ca. Pour y avoir accès il suffit de remplir Le formulaire de prevue d’invalidité, disponible sur le site Web du CAÉB.

Par le biais de Bookshare, les clients pourront accéder à des succès de librairie du New York Times, à des romans, à des livres pour enfants, à des romans policiers ou de science-fiction, à divers ouvrages généraux, à des livres en langues étrangères, etc.

On peut télécharger des livres Bookshare en format texte DAISY, audio DAISY (synthèse vocale), MP3 (synthèse vocale) ou Braille Ready (BRF).

**Diapositive 10**

Les CD DAISY peuvent être narrés par une voix humaine ou enregistrés à l’aide d’une voix de synthèse. Habituellement, un livre DAISY peut être gravé sur un seul CD. Les lecteurs peuvent parcourir un livre DAISY de la même manière qu’un livre imprimé, c’est-à-dire par page, par chapitre ou par section. Les CD DAISY peuvent être utilisés sur un lecteur DAISY, sur un lecteur CD compatible MP3 ou sur un ordinateur. Les clients peuvent télécharger un logiciel gratuit pour utiliser les options de navigation de DAISY, ou écouter le livre comme un CD normal à l’aide d’un programme comme Windows Media Player.

Ces articles sont disponibles par livraison à domicile ou à la bibliothèque publique du client par PEB. Nous reparlerons de ce service plus tard.

Les ouvrages en braille à usage unique permettent à de nombreux utilisateurs de demander le même ouvrage en braille et de l’obtenir rapidement. Les livres en braille sont livrés sans frais à la bibliothèque ou chez le client, dans des boîtes en carton et en format agrafé. Ces ouvrages en braille NE DOIVENT PAS être retournés au CAÉB. La bibliothèque ou le client peut choisir de conserver ou de recycler le livre en braille.

Les livres en braille imprimé sont des livres d’images avec du braille ajouté et destinés aux enfants. Ils peuvent être lus par un parent ou un aidant voyant à un enfant aveugle, ou vice versa. Ces articles doivent être retournés au CAÉB.

**Diapositive 11**

En ouvrant une session sur le site Web du CAÉB, à l’adresse bibliocaeb.ca, les clients abonnés au CAÉB peuvent accéder à une vaste gamme de formats numériques, à consulter en ligne ou à télécharger.

Le service DAISY. La plupart des livres que nous proposons sur CD DAISY peuvent également être consultés en continu ou téléchargés à partir de la bibliothèque en ligne. Les clients peuvent écouter en continu le ficher audio ou le télécharger avec DAISY en fichier compressé .zip. Ils peuvent écouter ces fichiers à l’aide d’une application DAISY, comme Dolphin EasyReader ou Voice Dream Reader, sur un appareil mobile ou télécharger le logiciel gratuit AMIS sur leur ordinateur. Pour obtenir plus d’information sur DAISY et les logiciels que les clients peuvent utiliser pour écouter les ouvrages proposés, consulter la rubrique Appareils et logiciels compatibles du site Web du CAÉB.

Il existe un moyen plus facile et plus rapide d’obtenir des livres parlés DAISY, qui s’appelle le Service de téléchargement direct. Les clients peuvent recevoir des livres parlés DAISY directement sur leur appareil de lecture, sans avoir à attendre de recevoir un CD par la poste, ou à utilizer un ordinateur. Il suffit de posséder un lecteur DAISY récent et une connexion Wi-Fi à Internet. Les clients doivent prendre contact avec la Ligne d’assistance téléphonique du CAÉB s’ils souhaitent obtenir ce service.

Les clients bénéficiant des services du CAÉB peuvent également s’abonner aux magazines DAISY du CAÉB, en version audio ou texte, et recevoir automatiquement les nouveaux numéros sur leur appareil mobile ou sur leur lecteur DAISY avec fonction Internet, grâce à notre Service de téléchargement direct, un service qui facilite le téléchargement, surtout pour les personnes ne disposant pas d’un ordinateur.

La collection de magazines du CAÉB comprend 150 titres accessibles en texte intégral provenant de RB Digital. Les magazines populaires sont ainsi accessibles dès leur parution. Canadian Living, The Economist, Elle, 7 Jours et Popular Science sont quelques exemples des magazines proposés.

Vos clients peuvent également s’abonner à 11 magazines audio narrés par voix humaine sur CD DAISY. Le CAÉB continue d’offrir des magazines audio sur CD aux personnes n’ayant aucun accès à Internet.

Le braille électronique consiste à lire à l’aide d’un afficheur braille électronique. Un afficheur braille dynamique, ou terminal braille, est un appareil électromécanique qui affiche les signes braille, habituellement grâce à des aiguilles arrondies qui font relief à travers des trous sur une surface plane. Les utilisateurs d’ordinateur aveugles, qui ne peuvent pas lire sur un écran, peuvent s’en servir pour lire les textes. Les synthétiseurs de paroles sont fréquemment utilisés dans le même but, et un utilisateur aveugle peut passer d’un système à l’autre ou utiliser les deux en même temps, en fonction des circonstances.

**Diapositive 12**

Le CAÉB offre aux bibliothèques des options flexibles afin de répondre aux besoins de leurs clients incapables de lire les imprimés, comme par exemple:

* Service direct pour les clients admissibles (en ligne ou livraison de formats physiques à leur domicile) – abonnement des clients au CAÉB
* Collections en dépôt DAISY et prêts entre bibliothèques
* Service de téléchargement direct pour les bibliothèques
* Soutien des professionnels de votre collectivité qui peuvent aider les personnes incapables de lire les imprimés à accéder à des services de bibliothèque : Programme d’accès des enseignants au CAÉB / Programme de soutien à l’accès des clients au CAÉB.

**Diapositive 13**

Toute personne incapable de lire les imprimés peut s’inscrire aux services du CAÉB à l’aide de sa carte de bibliothèque publique. L’employé de bibliothèque remplit le formulaire en ligne d’inscription au CAÉB en compagnie du client, une fois qu’il a été inscrit au service de bibliothèque publique. Les bibliothèques peuvent accéder au formulaire d’inscription au CAÉB en ouvrant une session sur le site abonnement.bibliocaeb.ca. Le formulaire est facile à remplir avec votre client (en personne ou par téléphone). Il faut normalement compter 10 à 15 minutes pour compléter le formulaire.

Pour aider les clients de l’INCA dans cette transition, les Services aux membres du CAÉB font parvenir des références à ceux qui souhaitent recevoir des services accessibles à leur bibliothèque publique. Ces références contiendront le nom de la personne et ses coordonnées, ainsi que celles de son représentant si un ami ou un proche doit l’aider à gérer le service de bibliothèque qu’elle a demandé.

Nous espérons à cette étape que la bibliothèque communiquera avec la personne, l’inscrira à ses services, après lui avoir décrit les services accessibles proposés (il peut notamment s’agir de l’accès aux imprimés en gros caractères et/ou des collections de livres parlés, de postes de travail accessibles, etc.) puis lui offrira de s’inscrire au service du CAÉB.

dIl existe également une option d’auto-inscription pour les clients qui souhaitent s’inscrire au CAÉB en ligne par eux-mêmes. Ces personnes devront être titulaires d’une carte valide de bibliothèque publique d’un établissement membre du CAÉB afin de remplir le formulaire d’auto-inscription en ligne, sur le site inscription.bibliocaeb.ca.

**Diapositive 14**

Le formulaire d’inscription au CAÉB a été grandement simplifié afin de faciliter la tâche des employés de bibliothèque, parfois débordés. Le formulaire compte quatre sections principales:

1. Les coordonnées de la bibliothèque
2. Les renseignements personnels du client et les renseignements optionnels sur son représentant (si un ami ou un proche doit l’aider à gérer son service de bibliothèque du CAÉB)
3. L’admissibilité au service du CAÉB – la personne doit décrire sa déficience de lecture des imprimés (visuelle, physique ou d’apprentissage) afin de respecter les critères du droit d’auteur canadien. Il s’agit d’une simple auto-identification de la part de la personne; aucun certificat médical ni autre preuve d’invalidité n’est requis.
4. La quatrième section est consacrée aux choix de service, au type de service dont le client a besoin :

Dans cette section, l’employé de bibliothèque indique le type de service demandé par le client :

* Accès en ligne afin de télécharger des livres depuis le site Web du CAÉB
* Service de téléchargement direct (grâce auquel les livres parlés DAISY sont transférés directement sur le lecteur ou l’appareil mobile) – le lecteur du client doit être configuré par le personnel du CAÉB
* Livres parlés DAISY et/ou magazines sur CD livrés par la poste au domicile du client
* Livres en braille livrés par la poste
* Livres en braille imprimé (livres d’images pour enfants avec ajout de braille) livrés par la poste

**Diapositive 15**

Une fois le formulaire d’inscription en ligne transmis, il parviendra au CAÉB. Normalement, le service du client devrait démarrer dans les cinq jours ouvrables.

Lorsque le CAÉB reçoit le formulaire d’inscription :

Si le client a indiqué qu’il souhaite recevoir un service en ligne, il transmettra au client son numéro de compte et son mot de passe par courriel.

Si le client souhaite recevoir le service de Téléchargement direct ou CD DAISY, le personnel du CAÉB lui transmettra:

Deux livres d’initiation populaires (un roman et un ouvrage général) et,

Un message d’accueil (par courriel ou en format audio) décrivant comment commander d’autres livres en ligne et comment communiquer avec le CAÉB pour indiquer leurs intérêts de lecture pour recevoir automatiquement de nouveaux livres de manière régulière.

Le personnel de la Ligne d’assistance téléphonique appellera tous les enfants et les utilisateurs de braille pour paramétrer leur service.

**Diapositive 16**

Le CAÉB offre aux bibliothèques membres des collections en dépôt de CD DAISY, et ce gratuitement. La taille de la collection varie entre 100 et 500 CD par année et dépend de la densité de population desservie par votre bibliothèque. Ces articles sont disponibles sous la forme de prêts à long terme. À la différence des PEB, il n’y a aucune date limite de retour de ces CD.

En remplissant le formulaire en ligne de demande de collection en dépôt, sur le site Web du CAÉB, vous pouvez choisir la composition de votre collection, c’est-à-dire les genres, les langues, le pourcentage de titres pour jeunes adultes ou pour enfants. Le matériel est sélectionné automatiquement en fonction des préférences que vous avez précisées sur le formulaire. Vous pouvez choisir de recevoir des CD tous les 6 ou 12 mois. Les CD sont livrés enveloppés dans du plastique et ce sont les bibliothèques qui doivent choisir comment emballer et exposer leurs produits. Nous fournissons à votre bibliothèque les notices MARC applicables à votre collection en dépôt, mais vous pouvez aussi les obtenir à l’aide de Voilà (le catalogue de la Bibliothèque nationale).

Le matériel du CAÉB est réservé aux clients incapables de lire les imprimés. Toutefois, ces clients N’ONT PAS BESOIN d’être inscrits au CAÉB pour emprunter des articles de la collection en dépôt ou par PEB. Vos clients qui ont de la difficulté à lire du matériel imprimé préféreront peut-être emprunter des articles de la collection en dépôt de votre bibliothèque, par PEB et d’autres articles accessibles que vous proposez. Assurez-vous de réserver leur utilisation aux clients ayant une perte de vision, un handicap physique ou un trouble d’apprentissage. Nous apprécions vos efforts dans le respect de la Loi sur le droit d’auteur.

Les collections en dépôt peuvent constituer un excellent moyen d’indiquer au public que votre bibliothèque est membre du CAÉB. Les clients peuvent consulter votre collection en dépôt à la bibliothèque et repartir avec des articles en leur possession!

**Diapositive 17**

Chaque bibliothèque membre du CAÉB dispose d’un compte de prêt entre bibliothèques (PEB) au CAÉB. Pour obtenir des formats physiques comme des CD, des ouvrages en braille ou en braille imprimé, ouvrez une session à la page bibliocaeb.ca et effectuez vos réservations. Assurez-vous de réserver le format de votre choix, car un titre peut être proposé en divers formats.

Bon nombre de bibliothèques membres du CAÉB utilisent leur compte de PEB pour fournir des conseils de lecture à certains clients. Si certains de vos clients sont des lecteurs passionnés ou demandent des titres ou des auteurs en particulier qui ne figurent pas dans votre collection en dépôt, le PEB est une bonne solution. Les bibliothèques peuvent également faire appel à leur compte de PEB pour demander des exemplaires multiples d’un titre choisi pour une lecture collective ou un club de lecture.

Les bibliothèques membres du CAÉB peuvent emprunter jusqu’à 2 000 articles sur leur compte de PEB. Ce compte est donc un moyen parfait pour compléter votre collection en dépôt ou pour satisfaire un client qui demande un ouvrage en braille ou en braille imprimé par exemple.

Délais prévus de livraison des articles empruntés par PEB : les livres DAISY seront habituellement reçus en quelques jours puisqu’ils sont gravés au fur et à mesure des demandes.

Avec notre système de braille à usage unique (livres en braille fabriqués spécialement à la demande d’un client ou d’une bibliothèque, et qu’il n’est pas nécessaire de retourner au CAÉB), les livres en braille sont normalement livrés rapidement. Il n’est pas nécessaire d’attendre le retour d’un exemplaire au CAÉB puisque chaque livre est imprimé en relief à l’intention d’un client ou d’une bibliothèque en particulier.

Vous pouvez obtenir plus d’information sur le site Web du CAÉB, à la page consacrée aux comptes de PEB.

**Diapositive 18**

Les bibliothèques du CAÉB ont accès à la bibliothèque en ligne et peuvent aider leurs clients à obtenir des livres de diverses manières. Les bibliothèques peuvent faire appel à leur compte de PEB du CAÉB pour télécharger un fichier compressé DAISY de la bibliothèque du CAÉB à l’intention de leurs clients incapables de lire les imprimés qui n’arrivent pas à télécharger eux-mêmes un article, mais qui souhaitent l’utiliser en format numérique. Il est possible de:

1) Transférer le fichier sur leur appareil

2) Inviter les clients à l’utiliser à la bibliothèque

3) L’enregistrer sur une clé USB ou une carte SD et leur donner

4) L’enregistrer sur l’un des appareils de la bibliothèque et l’emprunter

5) Le graver sur un disque et leur donner

Le téléchargement, associé à des options de service comme le Téléchargement direct, l’envoi postal de livres sur CD ou en braille et l’inscription des clients à des services personnalisés, offre aux bibliothèques une multitude de choix pratiques de servir leurs clients incapables de lire les imprimés.

Pour télécharger un livre, il suffit d’ouvrir une session sur la page bibliocaeb.ca et de sélectionner le lien correspondant au titre et au format demandés par votre client.

Les bibliothèques peuvent également fournir des livres de démonstration du CAÉB à l’aide de l’application Dolphin EasyReader, un outil gratuit conçu à l’intention des lecteurs ayant un trouble d’apprentissage comme la dyslexie ou une déficience visuelle. Un Guide d’utilisation rapide d’EasyReader est disponible sur la page d’accueil du site Web du CAÉB.

Nous proposons également des guides et des tutoriels sur le téléchargement et le transfert de livres sur divers appareils. Consultez la rubrique Aide du site Web du CAÉB.

**Diapositive 19**

Le CAÉB propose des programmes comme l’Accès des enseignants et le Soutien à l’accès des clients, qui permettent à des bibliothèques comme la vôtre de sensibiliser les enseignants et les autres professionnels qui aident les personnes incapables de lire les imprimés à accéder aux services de bibliothèque de leur choix.

Le Programme d’accès des enseignants au CAÉB:

* Inscription gratuite pour les enseignants des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire (titulaires d’une carte de bibliothèque publique membre du CAÉB)
* Accès aux collections du CAÉB (formats numériques et physiques) au nom de leurs élèves incapables de lire les imprimés
* Accès des titres de Bookshare à partir du site Web du CAÉB en formats texte DAISY, audio DAISY (voix synthétique), BrailleReady, ePub et Word

Le programme de Soutien à l’accès des clients :

* Inscription gratuite pour les professionnels (autres que les enseignants d’établissements publics) qui aident les personnes incapables de lire les imprimés à accéder aux services de bibliothèque, s’ils sont titulaires d’une carte valide de bibliothèque publique membre du CAÉB
* Les ludothérapeutes, les thérapeutes de rééducation, les tuteurs et les préposés aux services de soutien à la personne sont quelques exemples de professionnels admissibles à ce programme.
* L’accès à la collection de formats physiques du CAÉB englobe les livres sur CD, les livres en braille et en braille imprimé ainsi que les formats en ligne du CAÉB, comme les formats téléchargeables DAISY en version audio ou texte et les fichiers électroniques en braille disponibles sur le site bibliocaeb.ca. À titre de professionnels de soutien, ces personnes peuvent accéder à du matériel au nom de personnes incapables de lire les imprimés ou les aider à utiliser le service de manière autonome.

**Diapositive 20**

Le CAÉB propose des webinaires de formation mensuels sur divers sujets : Promotion et rayonnement, Programme d’accès des enseignants au CAÉB, Formation du personnel de première ligne, etc. Si vous souhaitez qu’un sujet soit traité lors d’un webinaire, il suffit de nous en parler. Les webinaires sont proposés gratuitement aux bibliothèques membres du CAÉB et sont animés en anglais et en français.

Les employés du Service aux membres du CAÉB proposent du soutien par téléphone et par courriel

Soutien dans les activités de promotion et de rayonnement des bibliothèques : matériel promotionnel gratuit (dépliants et affiches) disponible en anglais et en français

Soutien dans les programmes accessibles : programme accessible de CLÉTD; exemplaires multiples de livres en formats accessibles pour les programmes de lecture collective en bibliothèque ou les clubs de lecture; titres d’auteurs primés en formats accessibles (lauréats du Prix du gouverneur général, titres du Combat des livres et du programme Forêt de la lecture, lauréats de Hackmatack, etc.)

Chaque année, le CAÉB propose des titres en formats accessibles destinés aux enfants incapables de lire les imprimés pour les bibliothèques participant au Club de lecture d’été TD.

Nous encourageons les bibliothèques à rendre leurs programmes inclusifs, notamment leurs clubs de lecture d’été, leurs clubs de lecture et leurs programmes de lecture collective, en commandant des formats accessibles du CAÉB.

**Diapositive 21**

Le CAÉB souhaite aider les bibliothèques à organiser des activités de rayonnement dans leur établissement et dans la collectivité, afin de promouvoir les services du CAÉB auprès des personnes à qui ces services pourraient servir.

Les personnes inscrites à l’INCA seront souvent orientées directement vers votre bibliothèque. Toutefois, de nombreux autres utilisateurs éventuels des bibliothèques pourraient bénéficier d’un accès au CAÉB. Le rayonnement auprès des écoles, des centres pour aînés et des organisations de personnes handicapées peut contribuer à atteindre ces utilisateurs potentiels. Si votre bibliothèque souhaite recevoir gratuitement du matériel promotionnel (dépliants et affiches) pour mieux rayonner dans la collectivité, il suffit d’envoyer un courriel à l’adresse membres@bibliocaeb.ca en mentionnant les quantités voulues.

En consultant la rubrique du site Web du CAÉB consacrée à la promotion, vous trouverez d’autres ressources qui vous aideront dans vos efforts de rayonnement.

**Diapositive 22**

Voici une liste de moyens à utiliser pour démarrer avec le CAÉB.

* Suivez le CAÉB sur les médias sociaux
* Abonnez-vous à Livre ouvert pour bibliothèques, le bulletin électronique mensuel du CAÉB
* Fournissez de l’information sur le CAÉB dans vos modules de formation du personnel
* Partagez de l’information sur le CAÉB sur le site Web de votre établissement, dans les médias sociaux, dans vos publications imprimées ou en succursale
* Proposez les services du CAÉB dans vos activités de rayonnement dans la collectivité

**Diapositive 23**

Le personnel de la Ligne d’assistance téléphonique du CAÉB peut répondre aux questions des clients de bibliothèque concernant les services du CAÉB, notamment sur le changement de leur profil de bibliothèque, une demande de nouveau service, etc.

Les employés de bibliothèque publique peuvent communiquer directement avec le personnel du Service aux membres du CAÉB s’ils ont des questions. Le personnel du Services aux membres du CAÉB sont là pour soutenir votre bibliothèque!

Nous sommes disponibles de 8 h 30 à 16 h 30, HE, pour répondre à vos questions, mais vous pouvez également laisser un message vocal ou transmettre un courriel à l’adresse membres@bibliocaeb.ca.